

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

### SEANCE

Du 06 octobre 2021

### DELIBERATION

#### 2021/ 82 - SUBVENTIONS AUX COLLEGES GUY MOLLET ET JEAN ZAY.

Le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont validé en décembre 2012, le soutien aux actions de prévention et d'éducation à la santé mises en place par les collèges.

#### Action portée par le collège Guy Mollet :

Un projet s'intitulant « Ma santé et moi : armé pour faire les bons choix » est mis en place au collège Guy Mollet.

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser tous les collégiens, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, de développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome et faire face à la pression du groupe, de découvrir de nouvelles activités sportives.

Le coût global du projet s'élève à 4.871,33 € pour l'année scolaire et se présente comme suit :

Dépenses	Recettes
Semaine sport et santé :	
• Transport.....640,00	<b>Commune de Lomme..... 400,00</b>
• Capoeira.....300,00	PEDC.....215,00
• Base des 6 Bonniers..... 1.100,00	Fonds Social Européen..... 100,00
• Alimentation (Petit déjeuner).....125,00	AS.....250,00
	EPLÉ.....100,00
	Familles.....1.100,00
• Fourniture et photocopies .....30,00	Etablissement Public Local D'enseignement .....30,00
Prévention des addictions :	
• Fragment des arts .....1.050,00	Aide à la diffusion .....600,00
	Etablissement Public Local D'enseignement .....25,00
	<b>Commune de Lomme .....200,00</b>
	Coll Jean Zay .....225,00
• Collectif Lire Attentivement ....1.216,83	Aide à la diffusion .....616,83
	EPLÉ/FSE/APE .....600,00

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Pour La Vie .....360,00</li> <li>• Sos Homophobie .....0,00</li> <li>• Frais de repas intervenants .....49,50</li> </ul>	APE/FSE/PEDC.....360,00  Etablissement Public Local D'enseignement .....49,50
Total..... 4.871,33	Total .....4.871,33

### Action portée par le collège Jean Zay :

Un projet s'intitulant « Ma Santé et Moi : être armé pour faire les bons choix et Parcours Santé » est mis en place au collège Jean Zay.

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser les jeunes sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, de développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome et faire face à la pression du groupe, de découvrir de nouvelles activités sportives, de développer les compétences psychosociales des jeunes lommois.

Le coût global du projet s'élève à 3.556,00 € pour l'année scolaire et se présente comme suit :

Dépenses	Recettes
Petit déjeuner.....500,00	<b>Commune de Lomme.....600,00</b>
Petits déjeuners CM2/6eme .....125,00	Département (Programme Educatif
Fruits pour la récré.....200,00	Département du Collégien).....200,00
Soupe à la récré .....140,00	Fonds Social Européen.....100,00
Photocopies et fournitures .....30,00	Etablissement Public Local
Partenaires extérieurs :	d'Enseignement .....371,00
- Association Pour la Vie .....234,00	Familles .....0,00
- Frais de réception .....18,00	
- DDSP-EN (frais de réception).....12,00	
- SOS Homophobie (frais de réception)..12,00	
• Fragment des Arts :	
- Intervention .....1.050,00	Aide à la Diffusion Département .....525,00
	EPL.....262,50
	Coll G Mollet .....262,50
• Collectif Lire Attentivement :	
- Interventions.....1.217,00	Aide à la diffusion Département .....617,00
- Frais de réception .....18,00	EPL.....600,00
	EPL .....18,00
Total.....3.556,00	Total .....3.556,00

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** une subvention de 600 € au Collège Guy Mollet (SIRET : 195 945 233 000 11) et une subvention de 600 € au collège Jean Zay (SIRET : 195 931 779 000 19) ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses au chapitre 65 - fonction 412 - Opération n° 1108 - article 657381 « Subvention de fonctionnement aux autres établissements publics locaux » -Code service NGB.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme